

Affaires juridiques
CLR/n°15-493

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 14 décembre 2015

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; M. Thibault Coulon ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; M. Samuel Leman ; Mme Nathalie Moreau ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Christophe Wallet ; M. Benoît Wolf.

A donné procuration

M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie à Mme Claude Ophèle.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président présente M. Alain Botton, nouveau directeur général des services.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 9 novembre 2015

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Budget 2016

M. le Président souligne que ce budget est, pour la première fois depuis de nombreuses années, en équilibre et il n'a donc pas requis l'accord préalable du recteur. Il salue les améliorations constantes observées ces dernières années en matière de prévisions budgétaires.

M. Dailloux présente le budget initial 2016 (cf. P. J.).

Le budget principal 2016 s'équilibre à 219 M € en section de fonctionnement, dont 157 M € sont consacrés aux rémunérations des 2091 emplois accordés par l'État et des 464 emplois sur ressources propres. Après applications des écritures d'ordre (amortissements et provisions), la capacité d'autofinancement de l'Université s'établit à 2,8 M €. Cette somme contribue aux dépenses d'investissement prévues à hauteur de 17,5 M €, pour réaliser, notamment, la poursuite de la réhabilitation du site Jean-Luthier, des travaux d'accessibilité des locaux universitaires pour les handicapés et l'acquisition d'équipements de recherche.

Parmi les grands indicateurs de la situation budgétaire prévisionnelle, il convient de noter que le fonds de roulement devrait s'élever à 15,2 M €. Cela représente 29 jours de dépenses de fonctionnement, alors que la norme ministérielle prescrit un fonds de roulement entre 15 et 30 jours. Enfin, la trésorerie en fin d'exercice devrait atteindre 18,7 M €.

Monsieur le Président souligne le contrôle accru de l'évolution de la masse salariale et l'augmentation de nos ressources propres, issues notamment de la formation continue, des prestations de recherche, des presses universitaires François-Rabelais, qui concourent à l'amélioration de notre capacité à investir.

M. Roncin insiste sur le fait que jamais le budget n'a jamais été aussi proche de la répartition des masses. L'essentiel de la politique budgétaire a donc été exposé lors de la précédente séance du Conseil.

M. Wolf constate que le budget est en hausse, y compris en matière d'investissement. Il se réjouit de la progression du nombre d'emplois. Pour ces raisons, le SGEN votera ce budget.

Mme Alazard indique qu'elle votera contre ce projet pour des raisons qu'elle a déjà données lors de la présentation de la lettre de cadrage budgétaire.

M. le Président rappelle que sa politique a toujours consisté à proposer des budgets ne dépensant que l'argent dont disposait l'établissement. Puisque tout le monde est d'accord pour admettre que le budget est un acte politique fort, alors le refus de voter le budget revient à remettre au recteur le soin de définir la politique de l'université. Jamais ce ne sera son choix.

Le Conseil approuve le projet de budget 2016 par 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Elections aux conseils centraux de l'Université

M. le Président indique que l'ouverture officielle de la campagne électorale aura lieu le 1er février 2016. Elle sera précédée d'un comité électoral consultatif. D'ici cette date et après avis unanime du Conseil des directeurs de composantes, chacune des listes candidates est autorisée à envoyer des messages électoraux sur les listes de diffusion de l'établissement, à raison d'un message en décembre et deux messages en janvier.

2 – Cérémonie des vœux

M. le Président rappelle que la cérémonie des vœux au personnel, au cours de laquelle il remettra les palmes académiques aux nommés et promus 2015 se déroulera à l'UFR droit, économie et sciences sociales, le 7 janvier 2016 à 9 h.

Les vœux aux personnalités se tiendront le 22 janvier 2016, dans la salle Thélème à partir de 17h. Les nouveaux docteurs recevront leur diplôme et le Prix de thèse de la ville de Tours sera décerné pour la première fois.

M. Coulon expose les motifs qui ont conduit à la création du Prix de thèse de la ville de Tours.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- les tarifs de la formation continue pour 2015-2016 ;
- les tarifs de correction de copie pour certains concours, examens d'entrée et jury de VAE ;
- la cession gratuite à l'association « les bateliers ligériens » d'un bateau inutilisé par le CETU ELMIS ;
- la sortie d'actif d'un oscilloscope du CERTEM.

Le conseil approuve à l'unanimité les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Désignation du représentant de l'Université au conseil d'administration de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci.

M. le Président rappelle que le conseil d'administration de la COMUE Léonard de Vinci comprend 44 membres (22 élus et 22 désignés). Les élections du 15 décembre 2015 vont permettre de désigner les 22 membres élus, mais les 7 établissements de la COMUE doivent aussi désigner chacun un représentant. C'est pourquoi il propose M. Arnaud Giacometti comme représentant de l'Université au conseil d'administration de la COMUE. Il indique que son choix a été guidé par l'engagement de l'intéressé au sein du PRES Centre Val de Loire, engagement qui lui a donné une expérience de ce type de structure.

M. Giacometti présente brièvement ce que seront les grands axes de son action s'il est élu au conseil d'administration de la COMUE.

Mme Alazard est étonnée qu'une assemblée en fin de mandat choisisse le représentant de l'Université. Elle considère qu'il serait plus judicieux de laisser ce soin au futur conseil d'administration, afin que celui-ci désigne un représentant en accord avec ses orientations. Il peut y avoir un désaccord profond sur la politique de la COMUE entre l'élu et la future équipe présidentielle ou le prochain conseil d'administration. Pour cette raison, elle refusera de prendre part au vote.

M. le Président fait observer que le conseil d'administration de la COMUE doit être au complet pour élire son président, sans doute en mars. Il est donc impossible d'attendre la mise en place du prochain conseil.

M. Giacometti indique qu'il démissionnerait sans hésitation s'il apparaissait que la nouvelle équipe présidentielle et le nouveau conseil d'administration ne partagent pas ses orientations.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de M. Arnaud Giacometti comme représentant de l'Université au conseil d'administration de la COMUE.

2 – Plan de prévention et de prise en charge des violences et du harcèlement à l'université

Mme Delaunay présente ce plan de prévention (cf. P. J.). Il vise à compléter le dispositif déjà adopté de prévention du harcèlement moral au sein de l'Université. Ce nouveau plan, préalablement examiné et validé par les instances compétentes de l'établissement, comprend un volet relatif à la prévention et un volet formalisant le procédure et l'accompagnement des plaignants. La procédure prévoit désormais 3 voies de règlement : amiable, disciplinaire et/ou pénale.

Mme Alazard se réjouit que ce plan prenne en charge les étudiants aussi bien que les enseignants.

Mme Delaunay indique que l'Université accompagne, par l'intermédiaire du SUMPPS, les associations étudiantes organisatrices de manifestations festives. Les associations signent une convention par laquelle elles s'engagent à tout mettre en œuvre pour éviter les phénomènes de harcèlement.

Mme Alazard juge mal choisie l'expression « règlement informel » et suggère « règlement à l'amiable ». Elle considère aussi comme malvenue l'espèce d'injonction adressée par ce dispositif aux organisations syndicales.

M. Fontaine souligne que le choix a été fait de mentionner ce truchement syndical parce que l'expérience montre que c'est le plus souvent la voie suivie par les plaignants. Cela ne signifie pas que les organisations soient ensuite obligatoirement parties prenantes dans la procédure.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu de la commission de la recherche du 24 novembre 2015

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de cette séance de la commission recherche (CR).

La CR a été informée sur :

- la préparation du prochain contrat au sein des équipes de recherche ;
- la préparation du volet « recherche » du prochain contrat de site ;
- les résultats de l'appel à projets de recherche d'intérêt régional ;
- la mise en place du Prix de thèse de la ville de Tours.

La CR a approuvé :

- l'adhésion au GIS « Moyen-Orient et mondes musulmans » de l'équipe EMAM de CITERES ;
- une convention avec l'Ecole du Louvre ;
- une convention avec l'Ecole nationale des Chartes.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 24 novembre 2015.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 3 décembre 2015.

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée du calendrier et des grands principes d'évaluation présentés par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour sa campagne d'évaluation 2016-2017.

La CFVU a entendu une présentation :

- du bilan des contrats Pécresse pour 2014-2015 ;
- du logiciel Compilatio pour la détection des plagiat.

La CFVU a approuvé :

- des conventions avec :
 - o la Chambre nationale des praticiens de la médiation ;
 - o l'Institut de formation de soins infirmiers ;
 - o la Caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT) et l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
 - o l'Ecole nationale des Chartes ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o Beijing Forestry University (Chine) ;
 - o Harbin Engineering University (Chine) ;
- une création et des modifications de diplômes ;

- le règlement intérieur de la Maison des étudiants ;
- le compte rendu de la commission d'exonération du 13 novembre 2015.

La CFVU a débattu de l'opportunité de mettre en place une année de césure. L'établissement y est favorable, mais les textes nationaux laissent plein d'incertitudes. C'est pourquoi, comme dans les autres universités, il est proposé une procédure très encadrée, réservée à certaines catégories précises d'étudiants.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 3 décembre 2015.

Ressources humaines

1 – Règlement intérieur des comités de sélection

M. le Président souligne qu'il n'y a pas de modifications de fond. Il s'agit d'adapter notre règlement aux évolutions de la réglementation nationale (cf. P.J.) :

- la substitution du conseil académique au conseil d'administration dans la procédure ;
- la parité avec au moins 40 % de femmes et 40% d'hommes ;
- les nouvelles dispositions dérogatoires sur les recrutements ;
- le délai minimal de 8 jours pour convoquer les candidats à l'audition.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur des comités de sélection.

2 – Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Mme Ruilier présente le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (cf. P.J.). L'objectif gouvernemental était d'unifier les multiples régimes indemnitaires existants. Toutefois, il n'est que partiellement atteint, puisque les enseignants sont exclus du RIFSEEP. Le RIFSEEP comporte une part principale liée aux fonctions et une part subsidiaire liée à la manière de servir. Pour chaque corps de la fonction publique, des arrêtés ministériels fixent un montant minimal et un montant maximal pour les diverses parts du RIFSEEP.

Les personnels concernés seront informés début 2016, d'abord par une information générale, puis par une information individuelle des agents. Sachant que la mise en place du RIFSEEP sera réalisée à moyens budgétaires constants, le Conseil d'administration statuera définitivement sur ce nouveau régime indemnitaire lorsqu'il disposera des informations indispensables concernant tous les corps administratifs, et notamment de la cartographie des personnels. En effet, l'intégration des différents corps, entamée en 2015, s'inscrit dans un calendrier qui s'achèvera normalement le 1^{er} janvier 2017.

M. Wolf souligne le côté politique du RIFSEEP qui est la mise en œuvre de l'accord social signé en 2012 pour rendre plus cohérent, équitable et transparent le régime indemnitaire des fonctionnaires. Mais, il juge que la position de l'équipe présidentielle tendant à décalquer le RIFSEEP sur l'actuel régime indemnitaire est inacceptable. Le RIFSEEP doit se traduire par une revalorisation des indemnités pour tous les personnels de l'Université de Tours et pas seulement pour les 5 agents de catégorie C classés dans le groupe 1. Il demande donc que deux votes distincts soient organisés.

Mme Laffez s'étonne qu'un autre point de l'ordre du jour porte sur l'attribution de la prime informatique dont on vient d'apprendre qu'elle va disparaître avec le RIFSEEP.

Mme Ruilier confirme cette suppression, mais elle indique que les personnes concernées par ces attributions appartiennent à des corps qui n'ont pas encore intégré le RIFSEEP.

Mme Alazard relève que la proposition présidentielle n'a recueilli aucun vote favorable au comité technique, même si toutes les organisations syndicales n'ont pas voté contre. Elle voit le RIFSEEP comme un dispositif qui va globalement diminuer la rémunération des fonctionnaires, tout en augmentant la part de rémunération au mérite.

M. le Président souligne qu'il a l'obligation d'appliquer le RIFSEEP, alors qu'il n'a pas tous les éléments pour l'ensemble des corps. C'est pourquoi il a décalqué l'existant pour mettre en place le RIFSEEP pour les corps concernés à l'heure actuelle. Il appartiendra à la prochaine équipe

présidentielle de proposer un nouveau régime de primes une fois qu'elle aura tous les éléments pour le faire. Il constate que le RIFSEEP va améliorer le régime indemnitaire des certains agents de catégorie C, puisqu'il crée deux groupes pour ces agents au lieu d'un auparavant. C'est pourquoi il peut proposer une augmentation de 600 € de la prime annuelle versée aux agents de catégorie C appartenant au groupe 1.

M. le Président indique qu'il ne peut retenir la proposition du SGEN d'aligner le régime indemnitaire sur celui des personnels académiques. Il souligne que les instances de notre établissement ont fait le choix de maintenir l'emploi, alors que les services académiques ont connu une baisse de leurs effectifs. C'est cette réduction de leur masse budgétaire qui a dégagé les crédits pour l'augmentation de leurs primes. La situation n'est donc pas comparable avec celle de l'Université qui n'a pas supprimé d'emplois. L'Université ayant un régime indemnitaire dans la moyenne nationale des universités, il n'envisage pas de modifier sa proposition.

Le Conseil approuve par 15 voix pour et 5 abstentions les éléments de cartographie des personnels AENES présentés en séance.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une prime annuelle supplémentaire de 600 € aux agents de catégorie C appartenant au groupe 1.

3 – Modalités d'attribution de la prime de participation à la recherche scientifique et de la prime informatique

Mme Ruilier précise qu'il s'agit d'attribuer ces primes aux nouveaux agents des corps n'ayant pas encore intégré le RIFSEEP. Elle détaille les propositions (cf. P.J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité les modalités d'attribution de la prime de participation à la recherche scientifique et de la prime informatique.

4 – Liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives et taux maximum d'attribution

M. le Président indique qu'il s'agit d'une reconduction à l'identique de la liste approuvée l'an dernier, hormis la fusion de deux primes en une seule afin de prendre en compte une fusion de fonctions à l'UFR médecine (cf. P.J.).

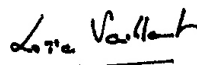
Le Conseil approuve à l'unanimité la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives et le taux maximum d'attribution.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h.

A Tours, le 18 décembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 10.